

**DSP le Carré - conventions avec les clubs sportifs CMND, Pirhanas et
CSSMD pour la mise à disposition de lignes d'eau aux Bains –
planning de la saison sportive 2015-2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE QUINZE

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 24 juin 2015 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (à partir de la question n° 27), M. WEISZ Frédéric (à partir de la question n° 9), Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 51), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, Mme ANGER Elodie (à partir de la question n° 39), M. BLONDEL Pierre, M. PETIT Michel, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 12), M. BAZIN Jean (de la question n° 14 à la question n° 62 et pour la question n° 12 présentée après la question n° 14), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra (de la question n° 1 à la question n° 51).

Sont absents et excusés : Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc, Mme CLAPISSON Paquita, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle, Mme OUVRY Annie (de la question n° 1 à la question n° 11), M. BAZIN Jean (de la question n° 1 à la question n° 14 hormis la question n° 12), M. PESTRINAUX Gérard.

Pouvoirs ont été donnés par : Mme CARU CHARRETON Emmanuelle à Mme GAILLARD Marie-Catherine (de la question n° 1 à la question n° 26), M. WEISZ Frédéric à M. BUSSY Florent (de la question n° 1 à la question n° 8), M. ELOY Frédéric à M. LEFEBVRE François (de la question n° 52 à la question n° 62), M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, Mme CLAPISSON Paquita à Mme PARESY Nathalie, M. PAJOT Mickaël à M. LECANU Lucien, Mme QUESNEL Alice à M. JUMEL Sébastien, Mme ANGER Elodie à Mme AUDIGOU Sabine (de la question n° 1 à la question n° 38), Mme THETIOT Danièle à M. GAUTIER André, Mme JEANVOINE Sandra à M. BREBION Bernard (de la question n° 52 à la question n° 62), M. PESTRINAUX Gérard à Mme BUICHE Marie-Luce.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. Nicolas LANGLOIS

.../...

Mme Emmanuelle CARU-CHARRETON, Adjointe au Maire, expose que suite à la délibération n° 21 du Conseil Municipal du 24 mai 2012 prise dans le cadre du contrat d'affermage de l'équipement « Les Bains », qui prévoit l'accès au bassin extérieur du centre aquatique des clubs sportifs suivants : Club municipal de natation de Dieppe (CMND), Club des Piranhas, Club des sports sous-marins dieppois (CSSMD), est intervenue la signature de conventions tripartites Ville-Délégué-Club avec chacun de ces 3 clubs.

Ces conventions définissent les conditions d'utilisation de l'équipement et particulièrement :

- les activités pratiquées dans le cadre de cette mise à disposition,
- les conditions d'accès à l'équipement,
- les conditions financières d'utilisation, sachant que conformément au contrat d'affermage, la Ville s'engage à prendre en charge la dépense liée à cette mise à disposition,
- et les responsabilités réciproques.

Les conventions ont été passées pour la durée d'une saison sportive, et sont renouvelables chaque année par révision des annexes, étant précisé que le planning d'utilisation est arrêté chaque année d'un commun accord entre la Ville, le Délégué et le Club.

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission n° 1 du 23 juin 2015,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le planning prévisionnel global d'utilisation des lignes d'eau du bassin extérieur de la piscine des Bains pour la saison sportive 2015/2016 ci-annexé;

- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le planning prévisionnel de chacun des 3 clubs pour la saison 2015/2016 qui court de septembre 2015 à août 2016, et qui figurera en annexe 1 révisée des dites conventions intervenues pour chaque club.

☞ Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :

Publication :

Notification :

Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien JUMEL

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--